

AR Prefecture

016-211600903-20230322-2023_39-DE
Reçu le 25/03/2023

Mis en ligne le 29 mars 2023

CHATEAUNEUF sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 20
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2023-39
Conseil Municipal du 22 Mars 2023

DATE DE CONVOCATION : 15 Mars 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL -P. BERTON - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - K. PERROIS donne pouvoir à B. LAFAYE - S. BROUILLET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGE DONNE POUVOIR A P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE

CONSEILLERE MUNICIPALE ABSENTE : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. GAI

ENEDIS - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UN SUPPORT BETON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la dépose de deux supports et d'un portique et à la mise en place d'un nouveau support en béton sur une parcelle communale cadastrée ZD 40,

CONSIDERANT que pour procéder à ces travaux, il convient de signer une convention de servitudes avec ENEDIS en charge de la réalisation de ces ouvrages,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et ENEDIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **PAR 26 VOIX POUR** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS, telle qu'elle figure en annexe, pour la pose d'un nouveau poteau béton sur la parcelle communale cadastrée ZD 40.